

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 8 avril 2014 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents les conseillers Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard, Paul André Ricard et Howard Welburn formant quorum sous la présidence du maire suppléant Denis St-Cyr.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le maire André Brunette.

Ouverture de la séance et vérification du quorum

Après la constatation du quorum, le maire suppléant Denis St-Cyr procède à l'ouverture de la séance ordinaire du mardi 8 avril 2014 à 19 h 02.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Séance ordinaire du mardi 8 avril 2014, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A)** Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B)** Adoption de l'ordre du jour;
- C)** Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de mars 2014 :
 - Service des incendies;
 - Épuration des eaux usées;
 - Traitement de l'eau potable;
 - Travaux publics et infrastructures;
 - Inspection municipale.
 - 2. Rapport sur la situation financière au 31 mars 2014;
 - 3. Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 mars 2014;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement au 31 mars 2014;
- D)** Période d'information du maire;
 - 1. Résolution de Godmanchester relative au CIT du Haut-St-Laurent;
 - 2. Croix-Rouge – Entreposage au 16, rue Prince pour permettre l'approvisionnement des représentants.
- E)** Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014;
- 10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mars 2014;
- 10.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2014;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1 Autorisation – Entente intermunicipale de la Régie pour l’exploitation de la patinoire Régionale de Huntingdon;
- 20.2 Résolution – Annulation des offres d’achat de la Pointe Financière Inc.

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Autorisation – Crédit de taxe à l’assainissement des eaux pour Maison Russet;
- 30.2 Autorisation – Fin des procédures et entente avec madame Gisèle Cartier;
- 30.3 Offre de règlement dans le dossier de 7259794 Canada Inc (Gestion Charnise);
- 30.4 Autorisation : Démarche conjointe avec le Syndicat pour le dossier de l’équité salariale;
- 30.5 Autorisation de financement – Contribution 2013 au déficit du Centre régional de triage Huntingdon;
- 30.6 Autorisation – Demande de subvention -Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – volet 5 ;
- 30.7 Résolution – Demande de financement aux activités de loisir - Jeunesse rurale en forme;
- 30.8 Autorisation – Demande d’assister à une journée du Congrès 2014 de l’association des chefs en sécurité incendie (Roger Lefebvre et Marc Voyer);
- 30.9 Résolution – Refus de payer les frais d’hébergement lors du Congrès des chefs en sécurité incendie tenu à Montréal;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Adoption : Règlement 852-2014 modifiant le règlement 511 du plan d’urbanisme (Godmanchester);
- 40.2 Adoption du 2^e projet : Règlement 853-2014 modifiant le règlement de zonage 512 (Godmanchester);
- 40.3 Adoption : Règlement 854-2014 modifiant le règlement 511 du plan d’urbanisme (Hinchinbrooke);
- 40.4 Adoption du 2^e projet : Règlement 855-2014 modifiant le règlement de zonage 512 (Hinchinbrooke);

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

50.1

60. –VARIA

- 60.1 Autorisation – Marché d'art et d'artisanat dans le parc Prince-Arthur;
- 60.2 Résolution – Demande au CIT de transmettre aux municipalités les états financiers 2013 avant la présentation;
- 60.3 .
- 60.4

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 Comité sécurité publique – Rémi Robidoux:

- Rencontre MMQ à la MRC - Schéma de couverture de risque incendie – Plan de mise en œuvre adopté par les municipalités;
- Rencontre des officiers du service des incendies – Prévoir une directive en rapport aux visites de prévention;

70.2 CIT Haut-St-Laurent – André Brunette:

- Rencontre de travail du comité de restructuration du transport en commun;

70.3

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

14-04-08-3480

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 8 avril 2014 tel que présenté et avec dispense de lecture. L'item varia demeure ouvert.

Les sujets suivants sont ajoutés :

- 60.3 –Nomination d'un représentant de la Ville pour l'organisme Sur les Routes du St-Laurent;
- 60.04 – Demande d'une rencontre avec le député de Huntingdon, monsieur Stéphane Billette;

Les sujets suivants sont reportés :

- Le point D) – Période d'information du maire;

- Le point 70.2 - CIT Haut-St-Laurent – André Brunette.

Adopté

Annonces et dépôt des documents

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de mars 2014

Les rapports des directeurs pour le mois de mars 2014 de l'usine de filtration, l'usine d'épuration, des travaux publics et de l'inspection municipale sont déposés au greffe. Le rapport du directeur du Service incendie sera déposé à une séance ultérieure.

Rapport sur la situation financière au 31 mars 2014

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 mars 2014.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 mars 2014

Comptes à payer – Mars 2014

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 31 mars 2014.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement au 31 mars 2014

Dépenses d'investissement – Janvier à mars 2014

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour les mois de janvier à mars 2014.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période de questions du public

Les principales questions se résument comme suit :

M. Harvey Davignon : *Il mentionne au Conseil qu'il attend que l'inspecteur lui émette son permis depuis le mois de janvier. La directrice générale lui mentionne que son dossier a été présenté au CCU et que les membres ont demandé qu'un nouveau plan leur soit présenté. Le dossier sera étudié au prochain comité consultatif d'urbanisme.*

Il avise le Conseil qu'il avait fait une plainte à la Ville qu'il y avait un commerce non autorisé sur la rue Chalmers mais qu'il n'y a pas eu de suivi.

M. Davignon indique que son évaluation foncière n'a pas augmenté, mais que son compte de taxes est plus élevé de 250\$.

Il demande si le Café-boutique RACINES, situé sur la rue Châteauguay, est subventionné par la Ville. La directrice générale lui répond par la négative.

M. Yvan Lefebvre : *Il demande si la Ville va produire un rapport indiquant les immeubles sur lesquels les taxes n'ont pas été payées. La directrice générale lui répond que ce processus débutera en avril et concernera les taxes impayées depuis plus d'un an. M. Lefebvre demande s'il existe encore des subventions pour l'amélioration du réseau d'aqueduc et s'il y a des montants disponibles pour l'amélioration des rues. Il demande aussi le montant des emprunts et du déficit de la Ville.*

M. Roger Girouard : *Suite à des travaux de peinture qu'il a effectués sur la tour d'eau il veut une entente avec la Ville afin qu'elle lui verse un paiement final de 5 000 \$. La directrice générale lui rappelle que la Commission de construction du Québec a interrompu les travaux et que la Ville était passible d'une amende de 20 000\$ pour les travaux qu'il a fait exécuter par des employés non qualifiés. Le maire suppléant lui mentionne que ce sujet sera étudié ultérieurement par les membres du conseil afin d'obtenir tous les détails avant de rendre une décision.*

M. Harvey Davignon : *Il redemande ce que la Ville compte faire avec le commerce situé sur la rue Chalmers qui, selon lui, n'est pas autorisé. La directrice générale lui répond que ce commerce est un usage complémentaire et qu'il est autorisé. Selon M. Davignon, l'usage complémentaire devrait être interdit dans la Ville et il demande quels sont les commerces autorisés pour ces usages. Il mentionne qu'un agent d'immeuble a dû déménager à Ormstown puisqu'il n'avait pas le droit d'opérer son commerce dans sa résidence située sur la rue Bouchette. La conseillère Marielle Duhème indique que le 22 avril aura lieu la rencontre du comité consultatif d'urbanisme et que par la suite on lui transmettra les informations concernant son dossier. Le conseiller Florent Ricard mentionne, qu'il y a trois semaines, M. Davignon l'a invité à visiter son local de la rue Châteauguay qu'il a transformé en logement et que tout est beau et propre.*

10. – Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 3 mars 2014

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 mars 2014 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

14-04-08-3481

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 mars 2014 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 20 mars 2014

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 20 mars 2014 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

14-04-08-3482

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 20 mars 2014 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 27 mars 2014

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 27 mars 2014 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

14-04-08-3483

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 27 mars 2014 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

20. – Contrats

Autorisation – Entente intermunicipale de la Régie pour l'exploitation de la patinoire Régionale de Huntingdon

Considérant que la municipalité de la Ville de Huntingdon désire être partie à l'entente intermunicipale de la Régie pour l'exploitation de la Patinoire Régionale de Huntingdon;

Considérant que les municipalités désirent modifier l'entente afin de clarifier certaines dispositions de celle-ci;

14-04-08-3484

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité**

D'accepter les dispositions de l'entente intermunicipale de la Régie pour l'exploitation de la Patinoire Régionale de Huntingdon et d'autoriser le maire, monsieur André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert, à signer celle-ci pour et au nom de la municipalité de la Ville de Huntingdon.

Adopté

Résolution – Annulation des offres d'achat de Point Financière Canada Inc.

Considérant que la compagnie POINT Financière Canada Inc. n'a pas donné suite aux offres d'achat présentées et négociées avec le conseil;

14-04-08-3485

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal annule toutes les offres d'achat avec POINT Financière Canada Inc. autorisées par les résolutions suivantes :

- No. 13-12-23-3398
- No. 13-12-23-3399
- No. 14-01-28-3428
- No. 14-01-28-3429

Adopté

30. – Administration & Finances

Autorisation – Subvention relative à l'assainissement des eaux usées à Maison Russet

Considérant l'entente intervenue le 6 septembre 2012 entre la Ville de Huntingdon et Maison Russet relativement à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées;

Considérant que les coûts d'exploitation de ces ouvrages sont facturés proportionnellement aux charges hydrauliques et organiques des eaux usées rejetées dans les ouvrages d'assainissement;

Considérant que le montant facturé en 2014 pour l'année 2012 s'élève à 90 712 \$ soit une hausse de 39 435 \$ par rapport à l'année précédente;

Considérant que la participation financière de la compagnie s'élèvera dorénavant aux alentours de 90 000 \$ annuellement alors

que le montant prévu au budget 2014 s'élève à 60 000 \$, ce qui représente un surplus budgétaire de 30 000 \$.

14-04-08-3486

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal autorise qu'une subvention de 18 000 \$ soit octroyée à la compagnie Maison Russet pour l'exercice 2014 et que ce montant soit imputé en réduction des montants dus par la compagnie à la suite de la facturation des coûts d'assainissement de l'année 2012.

Adopté

Autorisation – Fin des procédures et entente avec madame Gisèle Cartier

Considérant que la Ville de Huntingdon a entrepris, au cours de l'année 2013, des procédures judiciaires contre madame Gisèle Cartier afin de faire cesser les activités commerciales à sa résidence du 52, rue Churchill pour non-conformité au règlement de zonage;

Considérant que madame Cartier entend poursuivre à son tour la Ville de Huntingdon pour dommage à la propriété causé par un arbre situé partiellement dans l'emprise de rue et partiellement au 54, Churchill;

Considérant que le Conseil est d'avis que s'il est démontré que les racines de l'arbre ont réellement endommagé le stationnement de l'immeuble de madame Cartier, il y aurait, dans ces circonstances, une raison valable de couper l'arbre;

Considérant que madame Cartier affirme n'exercer aucune activité professionnelle ou commerciale à son domicile et qu'à aucun moment elle n'a reçu de clients pour des consultations;

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon et madame Gisèle Cartier désirent mettre un terme aux procédures et souhaitent parvenir à une entente;

14-04-08-3487

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal mandate Me Martin Couillard afin de mettre fin aux procédures judiciaires entreprises envers madame Gisèle Cartier pour l'usage dérogatoire exercé au 52, rue Churchill, Huntingdon;

Et qu'à cette fin, Me Couillard soit mandaté afin de rédiger une entente entre les parties afin de convenir des points suivants :

- a) La Ville s'engage à faire couper l'arbre s'il est démontré que les racines ont endommagé le stationnement de l'immeuble du 52, Churchill et madame Gisèle Cartier ainsi que monsieur Joffre Jr. L'Heureux ne réclameront à la Ville aucune indemnité relative aux dommages allégués ou subis par ledit arbre et qu'à cet effet ils verront à acquitter personnellement tous les frais de réparation pouvant être requis;

b) Madame Gisèle Cartier n'exploitera aucun commerce ou activités commerciales à son domicile du 52, Churchill et la Ville de Huntingdon n'entamera pas de procédures judiciaires contre madame Gisèle Cartier concernant la cessation d'activités commerciales à sa résidence du 52, rue Churchill.

Adopté

Offre de règlement dans le dossier de 7259794 Canada Inc (Gestion Charnise)

La conseillère Marielle Duhème mentionne qu'elle ne participe pas aux délibérations et ne vote pas déclarant qu'elle est en conflit pour ce point étant donné qu'elle travaille pour le père de l'actionnaire de l'entreprise 7259794 Canada Inc. (Gestion Charnise).

Considérant que le 28 juillet 2010, la Ville de Huntingdon a procédé à l'expropriation du lot 3 447 003;

Considérant que le lot exproprié constitue l'assiette de l'ancienne voie ferroviaire, propriété de la *Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada* depuis 1883 et qu'à cet effet, le terrain constitue une source de contamination potentielle associée à la présence d'un chemin de fer sur la propriété;

Considérant que le lot 3 447 003 est situé dans une zone d'infrastructure publique dont le seul usage autorisé est celui relié au transport ferroviaire (U₁) regroupant les emprises et les cours de triage reliés au transport ferroviaire;

Considérant que depuis le 15 janvier 2009, la Ville de Huntingdon avait entrepris des pourparlers avec le CN dans le but d'acquérir le terrain adjacent à l'immeuble industriel municipal du 72, Dalhousie;

Considérant que le 8 juillet 2010, Gestion Charnise a acquis le lot 3 447 003 pour un montant de 13 748 \$;

Considérant que le 21 juillet 2010, la Ville de Huntingdon a présenté une offre d'achat à Gestion Charnise à l'effet de lui verser le montant payé par celle-ci pour le lot 3 447 003 et que cette offre a été refusée;

Considérant que le 22 juillet 2010, Gestion Charnise transmet une contre-offre au montant de 41 000 \$, soit 27 252 \$ de plus que le montant payé 14 jours auparavant;

Considérant que le 28 juillet 2010, la Ville de Huntingdon a procédé à l'expropriation du lot 3 447 003;

Considérant que le 9 novembre 2010, la Ville de Huntingdon a payé à l'exproprié une somme de 28 700 \$ à titre d'indemnité provisionnelle pour la prise de possession préalable du lot 3 447 003, lequel montant représente 70 % de l'évaluation municipale de 41 000\$;

Considérant que le 6 mars 2014, Gestion Charnise a présenté une offre de règlement pour un montant de 46 588,45 \$, soit 41 000 \$ pour le terrain, 3 566,23 \$ pour les honoraires de l'évaluateur; 750\$ pour troubles et inconvénients et 1 272,22 \$ à titre d'intérêts;

14-04-08-3488

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal mandate Me Christine Duchaine afin de présenter une offre finale de règlement pour indemnités et dommages dans le dossier d'expropriation du lot 3 447 003 pour un montant total de 28 700 \$;

Et que dans l'éventualité d'un refus de la part de l'exproprié, le Conseil mandate Me Christine Duchaine afin de procéder devant le Tribunal administratif relativement à la fixation des indemnités et qu'à cette fin Monsieur Pierre Goudreau soit mandaté afin de réaliser une évaluation marchande du terrain exproprié, et ce, pour un montant de 2 000 \$ plus les taxes applicables.

Adopté

Autorisation : Démarche conjointe avec le Syndicat pour le dossier de l'équité salariale

Considérant que la Ville de Huntingdon a l'obligation, conformément à la *Loi sur l'équité salariale*, d'évaluer périodiquement le maintien de l'équité salariale aux 5 ans et d'en afficher les résultats;

Considérant que l'objectif de cet exercice est de vérifier si des écarts salariaux entre des emplois féminins et masculins se sont créés dans l'entreprise notamment lors de la création de nouveaux emplois ou lors de modifications aux emplois actuels ou à leurs conditions;

Considérant que l'employeur a la possibilité de procéder à l'évaluation du maintien de l'équité salariale seul, en comité ou conjointement avec une association accréditée qui représente des personnes salariées de son entreprise.

14-04-08-3489

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal autorise que l'évaluation du maintien de l'équité salariale soit faite conjointement avec le syndicat des Travailleurs de la Ville de Huntingdon et qu'à cet effet madame Johanne Hébert, directrice générale soit nommée à titre de représentante de l'employeur et que le conseiller, monsieur Denis St-Cyr soit nommé à titre d'observateur.

Adopté

Autorisation – Contribution 2013 au déficit du Centre régional de triage Huntingdon

Considérant que le Centre Régional de triage de Huntingdon (CRTH) est un organisme périmunicipal de la Ville de Huntingdon, soit un organisme qu'il contrôle ;

Considérant que l'organisme a pour seule activité le service de collecte et de triage des matières recyclables des Industries,

commerces et institutions situés sur le territoire de la Ville de Huntingdon;

Considérant que la participation financière de la Ville est établie en fonction du déficit d'opération du CRTH lequel s'élève à 20 820,90\$ pour l'exercice financier 2013;

14-04-08-3490

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par madame Marielle Duhème

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise la participation financière 2013 de la Ville de Huntingdon au coût d'opération du Centre Régional de Triage de Huntingdon au montant de 20 820,90 \$.

Que cette dépense soit incluse au coût de la collecte sélective des matières recyclables admissible à la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles de l'exercice financier 2013 établie à 100 % des coûts à compter de 2013.

Adopté

Autorisation – Demande de subvention au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – volet 5

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a mis sur pied le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – volet 5 *Réfection et construction des infrastructures municipales* (RÉCIM) permettant aux municipalités la réalisation de projets de construction, de mise aux normes, de réhabilitation/conversion ou de réfection d'infrastructures municipales afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens ainsi qu'à pallier la désuétude et le manque d'espace des infrastructures en place ;

Considérant que l'aide financière par projet aux municipalités de moins de 100 000 habitants varie entre 50 % et 75 % du coût maximal admissible. Ce pourcentage étant déterminé, entre autres, par l'impact du projet sur la charge fiscale moyenne des citoyens et sur l'indice de développement de la municipalité.

Considérant que la caserne des pompiers nécessite des travaux de réfection urgents au niveau de sa toiture ;

Considérant que la Ville de Huntingdon a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM volet 5 ;

14-04-08-3491

Il est proposé par monsieur Florent Ricard

Appuyé par monsieur Paul André Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal autorise madame Johanne Hébert, trésorière, a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du volet 5.1 du PIQM relativement au financement des travaux de réfection de la toiture de la caserne des pompiers.

Que le conseil de la Ville de Huntingdon s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Que madame Johanne Hébert, trésorière, est autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs au projet de réfection de la toiture de la caserne des pompiers dans le cadre du volet 5.1 du PIQM.

Adopté

Demande de financement à Jeunesse rurale en forme

Considérant que la Ville de Huntingdon est consciente des biens faits de l'activité physique chez les jeunes tant au niveau de la santé physique et mentale que sur le développement social et la réussite scolaire;

Considérant que depuis deux ans la Ville a mis en place, en collaboration avec l'école Arthur-Pigeon et Jeunesse rurale en forme, une programmation d'activités récréatives telles que soccer estival, soccer intérieur hivernal et cheerleading;

Considérant que la Ville de Huntingdon a dépensé, au cours de l'année 2012, la somme de 12 309 \$ pour l'achat d'équipement de soccer et 48 196 \$ dans la réfection de ses deux terrains de tennis;

Considérant que la municipalité entend continuer à offrir des services de loisirs de qualité pour les jeunes de son territoire ainsi que pour ceux des municipalités environnantes;

14-04-08-3492

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal demande à Jeunesse rurale en forme une participation financière de leur organisme visant la mise en place et le maintien des activités de loisirs de la Ville de Huntingdon lesquels sont utilisés par les jeunes de la région.

À cet effet, la Ville de Huntingdon s'engage à :

- Poursuivre l'investissement en équipements sportifs pour une durée minimum de cinq ans;
- Mettre en place un plan de développement de la relève au niveau des cours de natation offerts à la piscine municipale, et ce, dans le but d'assurer le maintien du service;
- Signer une entente de service et d'utilisation des locaux pour des activités récréatives avec l'école Arthur-Pigeon ainsi qu'avec toute autre école ou organisme intéressé à un partenariat;
- Se doter d'une politique des loisirs et du sport visant à définir les principales orientations que la Ville entend prendre, en collaboration avec différents partenaires du territoire, afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens en facilitant l'accès à des activités de loisir et de sport.

Adopté

Autorisation – Demande d’assister à une journée du Congrès 2014 de l’association des chefs en sécurité incendie (Roger Lefebvre et Marc Voyer)

Considérant que monsieur Roger Lefebvre, assistant-chef et monsieur Marc Voyer, capitaine ont présenté une demande à l’effet d’assister à une journée du Congrès de l’association des chefs en sécurité incendie afin d’assister aux ateliers et aux conférences présentés dans le cadre de la prévention en sécurité incendie;

Considérant que le Congrès se tiendra à Montréal en 2014;

14-04-08-3493

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l’unanimité :**

Que le Conseil municipal autorise le paiement des frais d’inscription de 175 \$ par participant, plus les taxes applicables, pour une journée au Congrès de l’association des chefs en sécurité incendie pour monsieur Roger Lefebvre, assistant-chef et monsieur Marc Voyer, capitaine. Il est convenu que les deux participants verront à défrayer personnellement leurs frais de repas et de kilométrage.

Adopté

Refus de payer les frais d’hébergement lors du Congrès de l’Association des chefs en sécurité incendie tenu à Montréal

Considérant que le Congrès 2014 de l’association des chefs en sécurité incendie se tiendra à Montréal soit à 70 km de Huntingdon;

Considérant qu’il est plus économique pour la Ville de défrayer les frais de déplacement que les frais d’hébergement;

14-04-08-3494

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l’unanimité :**

Que le Conseil municipal autorise le paiement des frais de déplacement journalier au Congrès de l’association des chefs en sécurité incendie à monsieur Pierre Clément, chef pompier. Il est convenu que si monsieur Clément préfère demeurer à l’hôtel pendant la durée du congrès il devra défrayer personnellement le cout d’hébergement.

Adopté

40 – Réglementation

Adoption du Règlement 852-2014 modifiant le règlement 511 du plan d’urbanisme (Godmanchester)

Considérant que le règlement du plan d’urbanisme 511 doit être modifié à la carte des grandes affectations de la Ville de Huntingdon par l’ajout de l’affectation «Infrastructure», entre la limite nord et nord-est de la municipalité, le Chemin Connaught, la voie ferrée et la rue projetée Church;

Considérant l’adoption du projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2014;

Considérant qu'un avis de motion du règlement a été donné par la conseillère Marielle Duhème à la séance ordinaire tenue le 3 mars 2014;

Considérant l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement tenue le 11 mars 2014 et qu'aucun changement n'est apporté au règlement;

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 852-2014 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

14-04-08-3495

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal adopte, sans changement, le Règlement numéro 852-2014 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme pour la création d'une nouvelle zone PA-4 afin d'ajouter l'affectation «Infrastructure», entre la limite nord et nord-est de la municipalité, le Chemin Connaught, la voie ferrée et la rue projetée Church.

Adopté

Adoption du 2^e projet du Règlement 853-2014 modifiant le règlement de zonage 512 (Godmanchester)

Considérant qu'il y a lieu de nommer la zone de la partie du territoire de la municipalité du Canton de Godmanchester annexée à la Ville de Huntingdon selon le règlement numéro 775-2008 en vigueur depuis le 7 juillet 2012 (secteur de l'usine d'épuration des eaux usées sise au 1607, chemin Connaught);

Considérant l'adoption du projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2014;

Considérant qu'un avis de motion du règlement a été donné par la conseillère Marielle Duhème à la séance ordinaire tenue le 3 mars 2014;

Considérant l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement tenue le 11 mars 2014 et qu'aucun changement n'est apporté au règlement;

Considérant qu'une copie du projet de Règlement numéro 853-2014 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

14-04-08-3496

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal adopte, sans changement, le deuxième projet de Règlement numéro 853-2014 modifiant le règlement de zonage # 512 et le plan de zonage pour la création d'une nouvelle zone PA-4 afin d'y intégrer le lot 3 758 240 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Huntingdon, d'une superficie de 114 975,1 m².

Adopté

Adoption du Règlement 854-2014 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme (Hinchinbrooke)

Considérant que le règlement du plan d'urbanisme 511 doit être modifié à la carte des grandes affectations de la Ville de Huntingdon par l'extension de l'affectation «Industrielle» entre la limite du site industriel de la Route 202 (sud) et les limites nord-est, sud-est et sud-ouest de la Ville de Huntingdon;

Considérant l'adoption du projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2014;

Considérant qu'un avis de motion du règlement a été donné par le conseiller Denis St-Cyr à la séance ordinaire tenue le 3 mars 2014;

Considérant l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement tenue le 11 mars 2014 et qu'aucun changement n'est apporté au règlement;

Considérant qu'une copie du Règlement numéro 854-2014 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

14-04-08-3497

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal adopte, sans changement, le Règlement numéro 854-2014 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme afin d'ajouter l'extension de l'affectation «Industrielle» entre la limite du site industriel de la Route 202 (sud) et les limites nord-est, sud-est et sud-ouest de la Ville de Huntingdon.

Adopté

Adoption du 2^e projet : Règlement 855-2014 modifiant le règlement de zonage 512 (Hinchinbrooke)

Considérant que le règlement de zonage # 512 et le plan de zonage doivent être modifiés afin d'agrandir la zone IN-8 en intégrant le lot 19A-63 du rang 4 du cadastre du Canton de Hinchinbrooke d'une superficie de 33660,5 m²;

Considérant l'adoption du projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 février 2014;

Considérant qu'un avis de motion du règlement a été donné par le conseiller Denis St-Cyr à la séance ordinaire tenue le 3 mars 2014;

Considérant l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement tenue le 11 mars 2014 et qu'aucun changement n'est apporté au règlement;

Considérant qu'une copie du projet de Règlement numéro 855-2014 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

14-04-08-3498

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal adopte, sans changement, le deuxième projet de Règlement numéro 855-2014 modifiant le règlement de zonage # 512 et le plan de zonage pour la zone IN-8 afin d'agrandir la zone IN-8 en intégrant le lot 19A-63 du rang 4 du cadastre du Canton de Hinchinbrooke d'une superficie de 33660,5 m².

Adopté

50. –Nomination & Gestion du personnel

60. –Autres

Autorisation – Marché d'art et d'artisanat dans le parc Prince-Arthur

Considérant qu'un groupe d'artistes et d'artisans locaux souhaite tenir un marché d'art et d'artisanat dans le parc Prince-Arthur, le samedi 7 juin prochain lors du Marche-O-Thon Betty Riel et du Marché Fermier;

Considérant que ce groupe est appuyé par le comité culturel de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

14-04-08-3499

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Paul André Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise la tenue du Marché d'art et d'artisanat le samedi 7 juin prochain dans le parc Prince-Arthur lors du Marche-O-Thon Betty Riel et du Marché Fermier;

Adopté

Demande au CITHSL de transmettre aux municipalités les états financiers 2013 avant la présentation

Considérant que le Conseil intermunicipal de transport du Haut-St-Laurent (CITHSL) prévoit déposer ses états financiers 2013 au cours de la séance du mois de mai;

Considérant que les états financiers représentent une source importante d'information et que dans le contexte actuel de restructuration du CITHSL il serait opportun d'en obtenir une copie avant leur dépôt afin de permettre aux municipalités de prendre connaissance des informations financières s'y rapportant;

14-04-08-3500

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal demande au CITHSL de transmettre aux municipalités les états financiers 2013 avant leur présentation prévue au cours du mois de mai 2014.

Adopté

Nomination d'un représentant de la Ville pour l'organisme Sur les Routes du St-Laurent

Considérant l'assemblée générale annuelle de l'organisme Sur les Routes du St-Laurent qui aura lieu le mercredi 23 avril 2014 ;

14-04-08-3501

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal nomme monsieur Denis St-Cyr pour représenter la Ville lors de l'assemblée générale annuelle de l'organisme Sur les Routes du St-Laurent qui aura lieu le mercredi 23 avril 2014.

Adopté

Demande d'une rencontre avec le député de Huntingdon, monsieur Stéphane Billette

Considérant que l'état des rues municipales nécessite un resurfaçage;

Considérant que les municipalités ayant des infrastructures d'aqueduc et d'égout ne peuvent présenter de demande d'aide financière pour des travaux de voirie;

14-04-08-3502

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal demande au député de Huntingdon, monsieur Stéphane Billette, une rencontre afin de discuter des divers dossiers de la municipalité, dont les infrastructures.

Adopté

70. –Rapport des comités et des conseillers

Comité sécurité publique – Rémi Robidoux:

Rencontre MMQ à la MRC - Schéma de couverture de risque incendie – Plan de mise en œuvre adopté par les municipalités

Il a assisté à une présentation donnée par la MMQ à la MRC du Haut-St-Laurent expliquant les impacts du schéma de couverture de risques incendie.

Rencontre des officiers du service des incendies – Prévoir une directive en rapport aux visites de prévention

Une rencontre a eu lieu avec les officiers du service des incendies. Il mentionne que les pompiers vont effectuer des visites préventives des immeubles sur le territoire de la Ville.

Denis St-Cyr : Très peu de citoyens participent au compostage. Plus ou moins 2 tonnes sont ramassées lors de la collecte du compost. Très prochainement, le gouvernement obligera le compostage dans les municipalités. Une séance d'information serait à prévoir pour

expliquer aux citoyens les moyens à prendre pour effectuer le compostage.

Howard Welburn : Il mentionne que si les citoyens faisaient du compostage leur bac brun serait plein.

Rémi Robidoux : Il faudrait éduquer les citoyens à composter. Un moyen incitatif était pourtant mis en place. La collecte du compostage aura un effet financier positif sur la facture de la collecte des ordures.

Levée de la séance

14-04-08-3503

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 22.

Adopté

Denis St-Cyr, Maire suppléant

Denyse Jeanneau, Greffière